LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 184. Rue de Paris
PARIS. 43. Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1931

BUREAUX :
ROUBAIX Téléph. 9-31
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléph. 15-65
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

LA CRISE PRENDRA-T-ELLE FIN EN 1932 ?

I. La baisse des matières-premières semble « toucher le fond »

LA crise. Nous en avons récemment montré les effets sur les marches de notre région en une impartiale enquête. Nous en faisons ressortir chaque jour les conséquences sur l'industrie, le commerce ou l'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais. Nous n'essaierons pas ici de remonter jusqu'aux sources lointaines et multiples de tant de calamités. Il nous paraît seulement nécessaire de rechercher si, dans toutes les obscurités présentes, on ne peut discerner quelque lumière d'espérance : la crise prendra-t-elle fin en 1932 ?

A l'origine de la crise, il y a eu la hausse exagérée des prix, en tous domaines et la tendance naturelle des producteurs à grossir sans cesse les quantités de matières ou de produits à jeter sur le marché pour bénéficier des prix sans cesse accrus. C'est en mars 1929, qu'en France le maximum a été atteint. L'indice des prix de gros a touché le plus haut point, à 653 par rapport à 100, en juillet 1914. C'est à ce moment que la dégringolade des prix de gros a commencé, pour tomber à 417, le 28 novembre dernier.

Lorsque le premier temps de la panique a été passé pour les producteurs qui, sur tous les points de l'univers, assistaient à la chute sans arrêt des prix et à la suspension brutale des transactions, des mesures de défense ont été organisées.

Les planteurs américains de coton ont réduit leurs ensemencements. Au Texas, les autorités ont limité la production à 50 % de ce qu'elle était encore en 1930.

Au Brésil, on détruit systématiquement par jour 20.000 balles de café pour maintenir les cours.

En France, la production de l'acier a été réduite de 20 % par rapport à 1929 et du coup les prix qui avaient baissé de 40 % se stabilisent.

Le Comité international du Cartel de l'étain réuni à La Haye, décide de ramener la production à 96.000 tonnes, soit 56 % de la production de 1929 et les prix demeurent en diminution de 40 %.

Le pétrole fait en Amérique l'objet d'accords entre les Compagnies d'extraction qui réduisent la production d'environ 25.000 barils par semaine, quantité qui sera renforcée sans doute à partir du 1er janvier 1932.

Pour les autres produits qui n'ont pas détermine par leur baisse une coalition de producteurs, les prix continuent à être instables, mais c'est souvent la nature qui intervient pour limiter la baisse. L'exemple du blé le démontre. La chute des prix a été arrêtée par l'insuffisance des récoltes due aux intempéries. La concurrence des blés soviétiques qui avait suscité, ce printemps, tant d'émoi dans le monde agricole français, a été réduite à néant par les mauvais résultats de la récolte en Russie, qui est de 25 à 40 % seulement de ce que le gouvernement des Soviets avait escompté.

Le caoutchouc, effondré, décourage les propriétaires de plantations, qui cessent d'entretenir celles-ci.

La laine, indispensable cependant au monde entier, est tombée à si bas prix « qu'on est à se demander si, à la suite de la crise, les éleveurs ne vont pas délibérément laisser leurs troupeaux se fondre », ainsi que l'a écrit M. Dubrulle dans son remarquable rapport présenté au Congrès International de la Laine, à Bâle. En dehors même des tentatives d'entente internationale pour limiter les dégâts de la crise, c'est l'excès même du mal qui arrête la surproduction et qui tend à stabiliser les cours.

Pour le charbon, autre phénomène. Les charbons anglais qui venaient rivaliser à bas prix avec les nôtres dans notre pays, vont se trouver défavorisés, sans doute par la taxe de 15 %, mais aussi par l'arrêt des importations en Angleterre, conséquence des droits de douane prohibitifs. Il n'y aura plus de fret de retour. Le prix du transport sera trop élevé pour la houille et automatiquement la concurrence s'atténuera fortement.

D'une manière générale on peut donc dire que dans les premiers mois de 1932 la surproduction, cause de la crise, aura si non pris fin, du moins aura cessé d'avoir des effets déprimants sur les prix. Déjà les cours des matières premières sont à peu près stabilisés et ne réagissent que sous les soubresauts de la livre.

La tendance très nette à un arrêt dans la baisse des métaux, céréales et autres produits naturels est enregistrée mondialement.

Il est vain d'espérer une plus grande baisse de même qu'un retour marqué vers la hausse. Les acheteurs qui se réservent mettront un certain temps à s'apercevoir que les prix ne bougent plus et que la prudence commande de se couvrir. La baisse évidente et accentuée des prix de gros indique cependant que les nouveaux cours à la baisse ont été utilisés pour les approvisionnements. Les prix de détail, qui ont plusieurs mois de retard, continueront à s'adapter, bien que leur chute soit amortie par les mesures protectionnistes prises de toutes parts.

Mais le problème des frais généraux et notamment des impôts, qui jouent un si grand rôle dans le prix de revient, doit être réglé pour que le public reprenne confiance dans la stabilité des prix.

Demain : Les impôts en 1932

LE PROBLÈME DU CHOMAGE devant la Chambre des Députés

La discussion des interpellations a été reprise hier matin et M. Landry, ministre du Travail, a déclaré qu'il envisageait l'augmentation de la participation de l'Etat de 50 à 90 %

La question du chômage est revenue hier matin devant la Chambre des Députés.

Après M. Goujon, qui réclama l'assurance chômage, l'augmentation de l'allocation et l'extension des 180 jours, on entendit M. Paulin, qui préconisa des ententes internationales pour les six heures de travail.

M. Landry, ministre du Travail, après avoir exposé la situation du chômage, passa en revue les mesures prises par le gouvernement et déclara qu'il envisageait le relèvement de la participation de l'Etat de 50 à 90 %.

La séance de l'après-midi devait voir se dérouler la suite de ce débat et la discussion du projet de loi portant approbation de la convention entre l'Etat, la caisse autonome et la banque de

M. LANDRY ministre du Travail

France, mais, après entente entre le gouvernement et M. Malvy, président de la commission des finances, la Chambre décida de renvoyer la discussion de ce dernier projet à samedi matin et on aborda, sur la demande de M. Tardieu, le projet tendant à l'ouverture d'un crédit spécial d'avances de 100 millions aux sociétés agricoles.

Au début de la discussion générale, un vif incident éclata entre MM. Tardieu et Rucklin, et le président fut obligé de suspendre la séance. A la reprise, le débat se poursuivit dans le calme et, après plusieurs interventions, la discussion des articles fut renvoyée à 21 heures.

Les interpellations sur le chômage

La Chambre a repris, hier matin, la discussion des interpellations sur le chômage.

M. Goujon, député socialiste du Rhône, déclare qu'une diminution des heures de travail est acceptable, mais les salaires doivent-ils s'en ressentir ? Il réclame une assurance-chômage sans participation de l'ouvrier ; il veut aussi une augmentation de l'allocation et l'extension des 180 jours. Il réclame aussi un moratoire des loyers pour les chômeurs.

M. Paulin, qui rend le régime capitalis responsable de la crise, préconise des ententes internationales pour les six heures de travail, avec augmentation progressive des salaires. Une discussion s'engage entre **MM. Clamamus** et **Guérin,** puis **M. Landry,** ministre du Travail, monte à la tribune.

Le discours de M. Landry

M. Landry expose la situation du chômage et cite les chiffres des statistiques officielles. Il y a, dit-il, 104.000 chômeurs complets secourus, auxquels il faut ajouter 1.604 marins dockers. Il n'y a que huit départements qui comptent plus de 1.000 chômeurs complets.

Le nombre des chômeurs complets est plus considérable, parce qu'il y en a qui ne touchent pas de secours ; ainsi, pour 2.500.000 ouvriers de certaines usines enquêtées, il y a 300.000 ouvriers de moins que l'an passé ; les recensements font apparaître une généralement, en temps de crise, les chômeurs sont quatre fois plus nombreux que les chômeurs secourus ; d'autre part, quantité d'établissements ont eu recours aux chômage partiel plutôt que de renvoyer du personnel.

L'enquête sur les établissements qui occupent au moins 100 ouvriers, fait apparaître plus d'un million de chômeurs partiels ; si on procède à une règle de trois pour les 6.800.000 salariés qui peuvent être atteints par la crise, il faut remarquer que les chômeurs effectifs sont quatre fois plus nombreux que les chômeurs secourus.

La crise, moins grave qu'à l'étranger, est cependant inquiétante parce que le nombre des chômeurs continue à augmenter sans arrêt.

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Le ministre expose ensuite les mesures prises pour combattre la crise. On s'est employé à multiplier les fonds de chômage, il y en a 263 en activité, près du double de 1921. Tout le possible a été fait pour porter secours aux chômeurs et notamment en portant de 33 à 50 % la participation de l'Etat, en réduisant le temps de résidence dans la commune de six mois à trois mois. La militaire libéré sans travail a droit aux secours.

A **M. Herriot,** qui déclare que la réduction à trois mois va amener des afflux de chômeurs, le ministre répond que les communes ont la possibilité d'exiger une résidence plus longue.

M. Herriot fait alors remarquer que si les municipalités refusent d'abaisser à trois mois le délai de résidence, c'est elles qui seront condamnées.

M. Landry souligne le fait que l'allocation de chômage a été accrue et que la durée du secours a été considérablement augmentée, des caisses départementales, communales, syndicales ont été créées pour secourir les chômeurs partiels, l'Etat subventionne ces caisses, les marins peuvent être ainsi secourus, quelle que soit la durée de résidence dans le port où ils se trouvent en chômage.

Des instructions ont été données pour les chômeurs locataires d'une part et pour ajourner les paiements des impôts et des assurances sociales, d'autre part.

RELEVEMENT DE LA PARTICIPATION DE L'ETAT DE 50 A 90 %

Le ministre énumère les autres avantages consentis aux chômeurs, notamment les allocations familiales. Il déclare enfin qu'il envisage le relèvement de la participation de l'Etat, selon un barème de 50 à 90 %, en tenant compte du nombre des chômeurs par rapport à celui de la population.

Le ministre du Budget accepte d'appliquer rétroactivement ce barème pour les communes à partir d'octobre.

Le ministre du Travail s'explique sur les avances de la Trésorerie aux municipalités, les communes n'auront à faire l'avance que pour 15 jours.

La suite du discours du ministre du Travail est renvoyée à 15 h. Séance levée à 12 h. 05.

Un crédit spécial d'avances de 100 millions pour les sociétés de crédit agricole

A la reprise, à 15 h. 05, l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation de la convention entre l'Etat, la Caisse autonome et la Banque de France, mais le ministre de l'Agriculture demande **la discussion immédiate d'un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit spécial d'avances aux sociétés de crédit agricole.**

M. Malvy met la Chambre au courant des travaux de la commission des Finances, concernant le projet de loi sur la convention avec la Banque de France et déclare que ce débat peut être remis.

M. Laval demande alors une séance spéciale samedi matin pour ce projet, mais **M. Fressard,** soutenu par **M. Vincent-Auriol,** propose lundi soir.

La proposition de M. Laval, mise aux voix, est votée par 304 voix contre 275.

UN VIF INCIDENT

M. Tardieu rappelle sa demande de discussion immédiate d'un projet tendant à l'ouverture d'un compte spécial d'avances à certaines sociétés de crédit agricole. Une intervention de **M. Rucklin,** à laquelle répond **M. Tardieu,** provoque un vif incident et le président, ne parvenant pas à rétablir l'ordre, suspend la séance.

A la reprise, **M. Vincent-Auriol** demande une suspension d'une demi-heure pour permettre aux commissions de l'Agriculture et des Finances de s'entendre, mais cette demande est repoussée et **M. Tardieu** lit dans le calme l'exposé des motifs et les articles qui **autorisent le ministre des Finances à accorder sur un compte spécial ouvert au Trésor, dans les limites d'une somme totale de 100 millions des avances aux sociétés de crédit agricole.**

M. Tardieu sollicite ensuite le vote de la discussion immédiate.

M. Vincent-Auriol accepte.

M. Baudoin-Bugnet expose l'économie du projet, puis **M. de Fouestier** présente, au nom de la commission d'Agriculture, un amendement à l'article 2 et deux autres amendements aux articles 3 et 4, pour en préciser les termes en faveur des caisses rurales.

On aborde la discussion générale.

Après des observations de **MM. Monnet Oueuille, André Hesse, Jaubert, Bohler,** auxquelles répond **M. Tardieu, M. Deschin,** député communiste du Nord, combat le projet. La discussion générale est close et la suite du débat est renvoyée à 21 heures. Séance suspendue à 18 h. 55.

UN ARTISAN INGÉNIEUX

Comment un ancien mineur petit horloger à Dorignies, devint fabricant d'accordéons et inventeur par surcroît

Comment M. Jean-François **Birlouez,** ancien mineur, horloger à **Dorignies,** est devenu célèbre fabricant d'accordéons ? Voilà :

JEUNE VIRTUOSE

Jean-François avait 10 ans quand son père lui fit cadeau d'un accordéon. Sans études préalables, le gamin devint rapidement un virtuose de cet instrument et, dans les cafés de **Carvin** et d'**Oignies,** il alla, le dimanche, faire danser la jeunesse. On n'était guère riche à la maison ; le papa, dans son petit atelier d'horlogerie, travaillait ferme pour élever la « nichée » et l'argent que rapportait l'enfant était attendu, chaque semaine, avec la plus grande impatience.

Les époux BIRLOUEZ de DORIGNIES et leurs enfants.

MINEUR ET HORLOGER

Fils d'horloger, c'est dans l'horlogerie que Jean-François commença à travailler en aidant son père. Mais quand le jeune homme fut en âge de se marier, il lui fallut alors chercher une situation plus rémunératrice. C'est à la mine qu'il offrit ses services. Les temps étaient durs, déjà ; d'autant plus durs que sa petite famille augmentait sans cesse. A la mine, donc, le jour ; à sa table d'horlogerie, la nuit, le brave homme se dépensa sans compter. Les années passèrent ainsi dans le travail acharné, dans la misère aussi.

LA MISÈRE

M. J.-F. Birlouez — alors père de cinq enfants — devint malade et, durant trois ans, ce fut la misère complète, car il fallait vivre à sept avec 1 fr. 80 de secours par jour ! Sur l'ordre du docteur, le mineur abandonna sa fosse, avec une pension journalière de... neuf centimes.

FABRICANT D'ACCORDÉONS

A Courcelles, à **Billy-Montigny,** à **Dorignies** enfin, M. J.-F. Birlouez vint habiter avec sa famille et, tout en « bricolant » l'horlogerie, il se mit à réparer et à modifier le mécanisme de son accordéon d'enfant qu'il avait un jour démonté... afin, sans doute, de voir ce qu'il pouvait y avoir dedans !

C'était là un travail tout de patience et d'ingéniosité qui occupait ses veilles et après huit mois de labeur constant, l'horloger-mineur réussissait, enfin, fier et satisfait, à présenter entièrement refait, son accordéon. Aussitôt après et assez facilement même, il transformait un accordéon allemand composé de huit basses et deux rangées en un accordéon à demi-temps. Dès ce moment, sa nouvelle vocation était née.

En 1903, le petit artisan sortait de « ses ateliers » (un petit hangar de quelques mètres carrés) le premier instrument fait par lui seul et qui portait gravé son nom « Birlouez ».

LE COURONNEMENT D'UNE CARRIÈRE

Depuis ce temps la « grande fabrique française d'accordéons de Dorignies » est en pleine activité !

Le papa Birlouez, souvent aidé le soir par sa bonne épouse et ses enfants, monte les instruments qui lui sont demandés. Il achète les pièces brutes à 25 maisons différentes et il les façonne et les assemble. Ébénisterie, gravure en celluloïd, nacre-nacre, dorures et brillants, mécanisme musical, soufflets, plaques d'acier ou d'aluminium, tout est travaillé par lui avec amour. Son talent artistique, son goût, son ingéniosité sont remarquables ; d'ailleurs M. Birlouez remporte les plus hautes récompenses dans les expositions artisanales. A Arras, en 1930, la grande médaille d'argent offerte par notre journal lui fut attribuée.

La renommée de M. Birlouez est même sur le point de devenir universelle car dans quelques jours il déposera sa nouvelle invention : le clavier aux touches renforcées par des axes en métal. Le brevet qui lui sera décerné alors couronnera cette vie modeste et simple de travailleur acharné et ingénieux.

R. LUSSIEZ

LE JEUNE CYCLISTE DE BALINGHEM A-T-IL ÉTÉ ASSASSINÉ ?

Certaines constatations le feraient croire et son camarade a été arrêté

Nous avons annoncé hier, la découverte dans le canal d'Ardres, à **Pont-d'Ardres,** du cadavre de M. René Bonnet, habitant avec sa mère, une petite ferme à **Balinghem.**

Depuis dimanche dernier, ce jeune homme était disparu et, fait troublant, on avait retrouvé sa bicyclette sur la berge de la rivière.

Le maire fit effectuer des recherches dans le canal et on repêcha le corps du malheureux jeune homme.

On avait émis d'hypothèse d'un accident, mais on constata que le jeune homme qui avait touché 450 francs à son patron avant de quitter Pont-d'Ardres, où il était allé « faire la fabrication » à la sucrerie Say, n'avait plus sur lui ni argent, ni portefeuille, ni porte-monnaie.

La gendarmerie d'Ardres ouvrit une une enquête et le parquet de **Saint-Omer** descendit sur les lieux.

Entre-temps, la gendarmerie avait recueilli divers renseignements d'après lesquels Bouret avait été vu pour la dernière fois dans la soirée de dimanche avec le nommé André Alexandre, dit « Zozo », âgé de 19 ans, ouvrier agricole demeurant à **Ardres.**

Les gendarmes se rendirent à son domicile et le conduisirent à **Balinghem,** où il devait être entendu par le parquet.

Le juge d'instruction releva quelques contradictions dans les déclarations d'André Alexandre et celles de sa mère, qui avait été demandée.

Les magistrats placèrent le jeune homme en mandat de dépôt et il fut conduit à **Saint-Omer** et écroué.

LA QUESTION des Produits finis

(DE TRE RÉDACTION PARISIENNE)

Une solution interviendrait à brève échéance

Une délégation du groupe interparlementaire des régions libérées s'est rendue hier matin au ministère des Finances où elle a attiré à nouveau l'attention de **M. P. E. Flandin,** sur l'urgence qu'il y avait à régler la question des produits finis. Après un long échange de vues, le ministre a promis d'examiner la question avec la plus grande bienveillance. Il a même ajouté que la solution qui serait prise donnerait satisfaction aux intéressés.

Dans la journée même, les représentants des administrations des Finances et des régions libérées se sont réunis pour commencer la mise au point d'un texte. Nous croyons savoir que la solution interviendrait à brève échéance et qu'écartant les propositions faites par le Crédit National — et seules acceptées jusqu'alors par les Finances — elles reprendraient d'anciennes dispositions sur les modalités desquelles les anciens et nouveaux attributaires s'étaient déclarés d'accord.

Les nouveaux attributaires annoncent qu'au cours d'une réunion de protestation, d'importantes décisions seront prises mercredi à Lille

M. Louis SCULFORT, délégué général de l'Association des industriels sinistrés nouveaux attributaires de produits finis (dite non touchantes), nous adresse avec prière d'insérer, le communiqué suivant :

» La section du Nord de l'Association des nouveaux attributaires de Produits finis, organise une grande réunion de protestation le 16 décembre à Lille ; elle a convoqué les industriels intéressés dans les termes suivants :

» En dépit de toutes les promesses et de tous les engagements qui ont été pris à notre égard, au mépris des lois votées par le Parlement, l'administration persiste à méconnaître nos droits les plus légitimes.

» Les interventions répétées de nos dévoués parlementaires sont demeurées vaines. La semaine dernière, M. le sénateur HAYEZ, président du groupe interparlementaire des régions dévastées, manifestait à nouveau, par une lettre au ministre des Travaux publics, qui a été reproduite dans toute la presse, son désir d'être enfin fixé sur les intentions du gouvernement. Sa lettre transmise au ministre des Finances est restée sans réponse, en sorte que nous n'avons pu, lors de la dernière audience du groupe interparlementaire — que constater l'incurie de l'administration et son hostilité systématique à l'égard des sinistrés des régions libérées.

» Et cependant, des assurances formelles nous avaient été données le 13 novembre par M. le Président du Conseil !

» En présence de cette situation, des mesures énergiques s'imposent ; il s'agit de savoir si les nouveaux attributaires de produits finis sont disposés à se laisser frustrer des indemnités qui leur sont dûes et dont ils ont, plus que jamais, un pressant besoin. Il est grand temps d'agir si nous ne voulons pas être dépossédés !

» Notre section du Nord tiendra donc une importante réunion à Lille, le mercredi 16 décembre, à 14 h. 30, Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire. Tous les nouveaux attributaires du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme sont instamment priés de s'y rendre, qu'ils soient ou non membres de notre Association, car d'importantes décisions y seront prises pour sauvegarder nos droits méconnus.

» Nous nous refusons, quant à nous, d'admettre que les Industriels du Nord, qui paient à eux seuls les impôts du quart de la France, soient traités avec un pareil mépris alors que, tout récemment, nous avons vu accorder un crédit de 50 millions aux sinistrés de la Guadeloupe.

» Notre protestation unanime et les mesures qui seront prises, mettront sans aucun doute un terme à cette scandaleuse situation ».

Le plus jeune aviateur du monde

Le plus jeune aviateur du monde est évidemment américain. C'est le petit Jack CHAPMAN, âgé de 13 ans, de Westhampton (Long Island) que l'on voit ici à bord de l'appareil avec lequel il a passé son brevet de pilote et vole seul. (Stella Presse)

« Une ère de prospérité s'ouvrira en 1932 » dit un grand industriel

M. Théodore Seitzer un Français de Sedan, établi aux Etats-Unis, où il possède une énorme affaire de produits pharmaceutiques, s'exprimant devant un auditoire d'hommes d'affaires américains, a déclaré que le tournant de la crise était passé et que 1932 allait inaugurer une nouvelle ère de prospérité.

« La confiance est restaurée, a-t-il dit ; le mal est venu de ce que nous avons eu peur de dépenser notre argent parce que l'avenir semblait sombre. Le retour à la prospérité ne sera pas soudain : il y aura une remonte graduelle mais nous y sommes : en 1932, nous verrons une grande amélioration dans les affaires ».

LE CABINET JAPONAIS A DÉMISSIONNÉ

LA CRISE NE SERAIT PAS DUE A LA SITUATION DIPLOMATIQUE CONCERNANT LA MANDCHOURIE

Le cabinet japonais s'est réuni jeudi soir et a discuté toute la nuit la question de la formation d'un cabinet de coalition. Après minuit, M. Wakatsuki a fait savoir qu'il allait remettre la démission du ministère, décision qu'il a rendue effective vendredi matin.

Outre les milieux politiques, les milieux des affaires s'attendaient à une démission du cabinet, car en Bourse, les valeurs étaient légèrement en hausse en prévision de la réimposition possible de l'embargo sur l'or auquel M. Inouye, ministre des finances, est hostile.

M. Adachi, n'ayant voulu ni démissionner ni cesser de préconiser la formation d'un gouvernement de coalition, le baron Wakatsuki, président du conseil, avait convoqué d'urgence la réunion du cabinet à l'issue de laquelle il s'est rendu au palais impérial pour remettre la démission à l'empereur.

On considère comme probable que, du fait que la crise est due à des causes financières et économiques, et non à la position diplomatique, c'est à M. Korekyos Takahashi que l'on offrirait de former le futur gouvernement. Dans ce cas, on prévoit que le nouveau ministère serait composé en majeure partie de membres du groupe Sei Yukai, qui forme l'opposition conservatrice. Ce groupe est, on le sait, partisan de l'embargo sur l'or.

Il est toutefois peu probable que la politique japonaise soit modifiée à l'égard de la Chine.

Contre les semeurs de panique en Bourse

Les services financiers du parquet général et du parquet de la Seine, poursuivent depuis quelque temps des enquêtes parallèles au sujet de manœuvres et de bruits tendancieux lancés dans le public et qui auraient pour but de semer la panique financière et d'aggraver la baisse des valeurs françaises les moins discutées.

Ces enquêtes recherchent les auteurs de ces manœuvres et tous ceux qui s'efforcent de propager ces bruits alarmistes.

Afin de prescrire le cas échéant toutes les mesures judiciaires nécessaires, M. Pressard, Procureur de la République, vient d'adresser une circulaire à la police judiciaire à la sûreté générale ainsi qu'à M. Darru, commissaire spécial à la Bourse, pour que ces services lui communiquent d'urgence tous les renseignements qu'ils pourront recueillir sur ces faits.

5 VICTIMES D'UNE COLLISION D'AUTOS DANS L'OISE

Dans une collision d'automobiles, M. Faucheux, boucher, à Bezons, a été tué et quatre autres personnes ont été sérieusement blessées.

SURTOUT, NOUBLIEZ PAS que c'est demain que commence notre merveilleux feuilleton :

LA CAGE D'ACIER — par — Maurice LANDAY

Une camionnette tomba dans une rivière d'une hauteur de 15 m.

(De notre rédaction belge)

Sur la route de Dolhain, près de Verviers, la camionnette de M. Garson a accroché la camionnette de M. Seel, de Verviers et l'a précipitée dans la Vertre, d'une hauteur de 15 mètres. En tombant, la camionnette a d'abord renversé sur le bord de la route, une passante, Mme Joustem et un cantonnier.

M. Seel et sa femme ont pu être retirés de la rivière. M. Seel qui a le nez coupé, et sa femme sont dans un état d'hébétude d'où on n'a pu les faire sortir jusqu'ici.

Mme Joustem a été tuée et le cantonnier Lahaye a la jambe fracturée.

L'ASSASSINAT du typographe Brunet

CONFRONTATION DE MOUVAULT PLISSET ET MARTIN

Mouvault, Plisset et Martin, les trois hommes arrêtés dans l'affaire Brunet, ont été confrontés hier après-midi chez M. Gloria, juge d'instruction.

Fernand Martin, introduit le premier dans le cabinet du magistrat a confirmé qu'il n'avait pas aperçu le grillage lors de sa première visite dans l'immeuble où se trouvait le cadavre.

Il a reconnu cependant être allé avec Mouvault et Plisset chercher le grillage en question chez un électricien de Nanterre après le dîner.

Mouvault et Plisset l'avaient, en effet, laissé en dépôt dans le courant de l'après-midi.

Plisset interrogé à son tour, a reconnu être allé chez l'électricien, M. Bœuf, avec Mouvault.

Mouvault, à son tour a avoué qu'il n'avait pas dit toute la vérité.

Il a expliqué qu'il avait été pris de scrupules et n'avait pas voulu mettre en cause deux amis.

LE GÉNÉRAL GUILLAUMIN A ANVERS

Le général Guillaumin est actuellement l'hôte de la ville d'Anvers où il a été reçu par les autorités civiles et militaires.

Le boxeur qui devient jockey

Après le championnat de boxe qu'il a perdu dernièrement, Frankie GENARO s'entraîne à Chantilly, pour devenir jockey. Notre photo montre l'ancien champion de boxe du monde, sur son cheval « Or Vert ». (W. W. Ph.)

Les troubles sanglants du Chili

On mande de Santiago du Chili que de forts détachements de lanciers ont fait des rondes aux abords du Congrès, afin d'éviter le renouvellement des désordres.

On révèle que quarante personnes ont été blessées par des coups de feu.

Suivant le correspondant du « Times » à Santiago du Chili, une personne a été tuée et on compte cinquante blessés.

UN CHAUFFEUR DE TAXI REVOLVÉRISÉ PAR SON CLIENT UN JEUNE SAINT-QUENTINOIS

Un chauffeur de taxi, M. Charles Dufresne, ayant pris un client à la gare de Compiègne, l'avait conduit, sur sa demande, au carrefour de l'Armistice.

L'homme ayant demandé ensuite à être conduit au Fort de Compiègne, M. Dufresne, se méfiant, a refusé. Son client, alors, a tiré sur lui plusieurs coups de revolver qui l'ont atteint à la poitrine.

Le meurtrier a pu être arrêté, c'est un nommé Jean Rigaut, 17 ans, dessinateur à **Saint-Quentin.**

Il a avoué avoir recherché un coup à faire pour se procurer de l'argent.

La crise de l'industrie cotonnière

LE GROUPE DE DEFENSE DES TEXTILES NATIONAUX A PRIS D'IMPORTANTES DECISIONS

Le groupe de défense des textiles nationaux, réuni sous la présidence de M. Edmond Cavillon, a entendu MM. Tentorey, Marcel Boussac et de la Béannelle, délégués du Syndicat général de l'industrie cotonnière.

Ces derniers ont exposé la situation particulièrement difficile où se trouve présentement l'industrie cotonnière.

Ils ont préconisé certaines mesures efficaces qui paraissent pouvoir être appliquées immédiatement.

A la suite d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Pottier, Jourdan Hayaux, le groupe a adopté, à l'unanimité, la manière de voir des représentants de l'industrie cotonière. Il a décidé d'en saisir tout de suite le gouvernement.

Un nouveau cas mortel de diphtérie à Crespin

Depuis plusieurs mois une épidémie de diphtérie sévit à Crespin. Un décès avait été constaté il y a deux mois.

Il faut malheureusement enregistrer aujourd'hui un deuxième décès, celui d'une petite fille de 3 ans et demi, dans la cour de la sucrerie.

Les pouvoirs publics ont été prévenus et on fait procéder au nettoyage et à la désinfection de cette cour à la grande satisfaction des occupants.

UN DÉPUTÉ ALLEMAND TROUVÉ MORT SUR LA VOIE FERRÉE

Un député au Reichstag, M. Léonard, membre du parti économique, a été trouvé mort hier matin sur la voie ferrée.

Il avait pris place jeudi soir, dans l'express Schneiderühle.

Il s'agit vraisemblablement d'un accident : pour des raisons encore inconnues, M. Lénorad a dû tomber du train.

L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE VASSOR

Nous avons relaté l'affaire de détournements dont est accusé Henri Vassor, de Lille, lequel a cru devoir se constituer prisonnier au Parquet.

Sur commission rogatoire de M. Thibaut, juge d'instruction, hier M. Sales, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu au domicile de Vassor, rue Jeanne d'Arc, a scellé et remis la comptabilité de l'inculpé entre les mains de M. Mauges, syndic liquidateur.

LA GRÈVE GÉNÉRALE DE SARAGOSSE

La grève générale de Saragosse annoncée, a commencé vendredi matin. Un choc s'est produit entre un groupe d'extrémistes et la police. Environ 300 coups de feu ont été échangés de part et d'autre. Un commissaire de police a été blessé ainsi qu'un agent de police. Un ouvrier, qui ne prenait pas part aux bagarres, a été tué.